

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD474

présenté par

M. Garot, M. Potier, Mme Batho, M. Jean-Louis Bricout, M. Bouillon, M. Le Foll, Mme Pires
Beaune, Mme Rabault, Mme Battistel, Mme Victory, Mme Karamanli, M. Saulignac, M. Vallaud,
M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Carvounas, M. Alain David,
Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy,
Mme Pau-Langevin, Mme Manin, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Untermaier et Mme Vainqueur-
Christophe

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

I. - Après le onzième alinéa de l'article L. 640-2 du code rural et de la pêche maritime, il est inséré un douzième alinéa ainsi rédigé :

« - la mention « démarche collective d'agriculture à intérêt nutrition et environnement » ; »

II. – Un décret définit les conditions d'application de la mention prévue au I.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rajouter la mention « démarche collective d'agriculture à intérêt nutrition et environnement » dans les mentions valorisantes pour les produits alimentaires.